

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle

**Mairie de
KIRSCHNAUMEN
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50
Courriel : mairie.kirschnaumen@orange.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 du mois de mars, à vingt heures, se sont réunis à la Mairie de Kirschnaumen, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués.

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

BURAI	Jonathan	x
CORDEL	Martine	x
GEORGES	Gérard	x
JOLAS	Anne	x
KLEIN	Fabrice	x
LAGERSIE	Christian	x
NADE	Didier	x
NIEDERCORN	Jean-Luc	x
SCHMIT	Patrice	x
SOUMAN	Alexandre	x
VENNER	Philippe	x

Procuration(s) : néant

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Christian LAGERSIE a été nommé secrétaire de séance.

19/2023 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION FISCALE 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation	10,06 %
Taxe foncière sur bâti (TFPB)	26,25 %
Taxe foncière sur non bâti (TFPNB)	57,04 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

20/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2023 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 679 696,14 €
- section d'investissement : 1 459 680,64 €

Adopté à l'unanimité.

21/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 – Assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte le Budget Primitif 2023 - Assainissement s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 71 516,00 €
- section d'investissement : 194 273,61 €

Adopté à l'unanimité.

22/2023 – PRIX DU M3 D'EAU ASSAINIE A COMPTER DU 2EME SEMESTRE 2023

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil sur le résultat de clôture du compte administratif 2022 du service d'assainissement.

De façon récurrente, le résultat de fonctionnement est négatif et, malgré un résultat de clôture d'investissement positif, ce dernier ne suffirait pas à couvrir des travaux d'investissement.

Le budget 2023 proposé ne dégage pas d'autofinancement et ne permettrait pas de rembourser un éventuel emprunt si nécessaire.

M. le Maire propose de revoir le prix du m³ d'eau assainie à minima pour équilibrer la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix du m³ d'eau assainie à 1,30 €/m³ à compter de la facturation du 2^{ème} semestre 2023.

Adopté à l'unanimité.

23/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023 - LOTISSEMENT SAINT MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 – Lotissement Saint Michel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2023 – Lotissement Saint Michel s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 492 710,52 €
- section d'investissement : 475 980,43 €

Adopté à l'unanimité

*Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire clos la séance à 23h00.
Suivent les signatures au registre.*

Pour copie conforme au registre,
A Kirschnaumen, le 04/04/2023

